Relations UE-Azerbaïdjan

2021/2231(INI) - 15/03/2023 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 475 voix pour, 35 contre et 76 abstentions, une résolution sur les relations UE-Azerbaïdjan.

Le Parlement a rappelé que pendant plus de trois décennies, le conflit du Haut-Karabakh et la guerre entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ont entraîné l'occupation de territoires internationalement reconnus comme appartenant au territoire souverain de l'Azerbaïdjan, des dizaines de milliers de victimes, d'immenses destructions, y compris de sites culturels et religieux, et le déplacement de centaines de milliers de personnes.

Des affrontements militaires meurtriers entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie continuent d'éclater périodiquement. La déclaration de cessez-le-feu du 9 novembre 2020, introduite à la suite de la guerre de 44 jours menée par l'Azerbaïdjan en 2020, n'a pas été pleinement mise en œuvre.

Résolution des conflits et normalisation des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

Les députés sont convaincus qu'une paix durable entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ne peut être obtenue par des moyens militaires et la menace d'un recours à la force, mais qu'elle nécessite **un règlement politique global** conforme au droit international. Ils ont réaffirmé que, pour être efficace, un **traité de paix global** doit inclure des dispositions qui garantissent l'intégrité du territoire souverain arménien, les droits et la sécurité de la population arménienne résidant dans le Haut-Karabakh et dans d'autres régions touchées par le conflit, ainsi que le retour rapide et sûr dans leurs foyers de tous les réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays.

La résolution a salué les nombreuses mesures prises par les dirigeants arméniens et azerbaïdjanais pour surmonter leurs divergences et parvenir à une paix durable dans la région, ainsi que leur engagement soutenu dans les négociations en cours. Dénonçant, à cet égard, le comportement des dirigeants azerbaïdjanais qui sapent ces efforts, les députés ont appelé les deux parties à ne pas perdre leur élan, à se mettre d'accord sur des mesures concrètes et à **garantir un environnement sûr, sécurisé et prospère** au profit de toutes les populations ethniques de la région.

Le Parlement a condamné la dernière agression militaire de grande envergure menée par l'Azerbaïdjan en septembre 2022 contre des cibles multiples sur le territoire souverain de l'Arménie, qui constitue une violation grave de la déclaration de cessez-le-feu de novembre 2020. Il a demandé le retour de toutes les forces à leurs positions initiales, condamné toute tentative visant à saper le processus de paix et demandé à toutes les parties au conflit de s'abstenir de tout nouveau recours à la force.

Réaffirmant que **l'intégrité territoriale de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan** doit être pleinement respectée par toutes les parties, le Parlement a invité les autorités azerbaïdjanaises à:

- assurer la liberté et la sécurité de la circulation le long du corridor de Latchine, conformément à la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020;

- assurer la sécurité et le respect des droits de toutes les minorités dans la région du Haut-Karabakh, car il s'agit d'une condition préalable essentielle à la création de conditions propices à la réhabilitation d'après-guerre et à une véritable réconciliation.

L'Azerbaïdjan et l'Arménie sont instamment invités à :

- mettre pleinement en œuvre la déclaration tripartite de cessez-le-feu du 9 novembre 2020 dans tous ses aspects;

- s'abstenir de toute rhétorique ou action hostile qui pourrait être perçue comme une incitation à la haine ou à la violence pure et simple ou comme un soutien à l'impunité, ou d'actions qui risquent de saper les efforts visant à établir et à promouvoir une atmosphère propice à la confiance, à la réconciliation, à la coopération et à une paix durable, y compris les contacts interpersonnels;

- trouver une solution viable pour relier la région du Nakhitchevan au reste de l'Azerbaïdjan;

- mettre en place un mécanisme de justice transitoire en tant que mesure de confiance visant à reconnaître les souffrances des deux parties et à œuvrer à la réconciliation sur la base d'une évaluation factuelle des événements survenus au cours du conflit armé, qui a débuté en 1988;

- s'engager dans la rédaction d'un traité de paix complet et mutuellement acceptable qui devrait aborder les droits et la sécurité de la population entière du Haut-Karabakh, le retour des personnes déplacées à l' intérieur du pays et des réfugiés ainsi que la protection du patrimoine culturel, religieux et historique.

Une implication accrue de l'UE

Le Parlement a rappelé que la position passive de l'UE pendant et immédiatement après la guerre de 2020 a donné à d'autres acteurs régionaux, tels que la Russie, l'Iran et la Turquie, la possibilité de continuer à exercer leur influence dans la région. Il a également rappelé qu'une diplomatie préventive européenne plus active aurait pu empêcher une telle issue.

Les députés ont souligné que l'UE était prête à s'impliquer plus activement dans le règlement des conflits prolongés de la région et ont exprimé leur soutien résolu à l'initiative prise par le président Charles Michel de convoquer des réunions bilatérales entre les dirigeants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan et de servir de médiateur, et ont encouragé le travail sur le terrain du représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie.

Tout en se félicitant de l'aide humanitaire fournie par l'UE aux populations touchées par le conflit à l'intérieur et autour du Haut-Karabakh, la Commission est invitée à assurer un financement et une assistance supplémentaires pour les efforts de déminage. La Commission est également invitée à accroître l'aide de l'UE aux personnes dans le besoin, y compris dans le Haut-Karabakh, à faciliter la mise en œuvre de mesures de confiance plus ambitieuses, à promouvoir le dialogue interreligieux et interethnique, à protéger les droits des minorités et à renforcer les contacts interpersonnels entre les citoyens des deux côtés de la frontière afin de jeter les bases d'une coexistence durable et pacifique.

Droits de l'homme et libertés fondamentales

La résolution a souligné la nécessité de subordonner toute coopération future entre l'UE et l'Azerbaïdjan à **des progrès effectifs et tangibles du pays dans le respect des normes internationales et des engagements internationaux**, en particulier ceux liés à la démocratie, aux droits de l'homme, à l'État de droit et aux libertés fondamentales, notamment la liberté d'expression et d'association, la bonne gouvernance, les droits des minorités, la liberté des médias et l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le Parlement a invité l'Azerbaïdjan à **réformer le système judiciaire** et le ministère public afin de garantir l'indépendance totale du pouvoir judiciaire. Il a regretté le peu de progrès réalisés par l'Azerbaïdjan en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

Sécurité et défis géopolitiques

Le Parlement s’est inquiété de la déclaration sur l’interaction d’alliance entre l’Azerbaïdjan et la Russie, signée en février 2022 à Moscou. Il a relevé en outre le manque de soutien manifesté par l’Azerbaïdjan envers les résolutions votées par l’Assemblée générale des Nations unies sur la guerre d’agression menée par la Russie contre l’Ukraine et demandé à l’Azerbaïdjan de veiller à ce que les sanctions contre la Russie ne soient pas contournées.

Enfin, reconnaissant le rôle stratégique joué par l'Azerbaïdjan en tant que fournisseur d'énergie fossile à l'UE, le Parlement a invité la Commission à soutenir les investissements étrangers des partenaires internationaux visant à accroître la connectivité entre l'UE et l'Azerbaïdjan. La Commission est invitée à garantir qu'aucune importation de gaz en provenance de pays non membres de l'UE ne puisse servir au blanchiment du gaz russe sous le coup des sanctions européennes.